

Commission permanente de concertation
entre l'Acadie et le Québec

APPEL DE SOUMISSIONS

Conception et réalisation d'une œuvre pour le Prix Acadie-Québec

Mise en contexte

En 2001, le gouvernement du Québec et la Société Nationale de l'Acadie ont signé une entente de coopération en matière de francophonie. Cette entente a été renouvelée en 2008. Elle a entre autres pour objectif de mieux faire connaître à la société civile québécoise la diversité, le dynamisme et la vitalité des communautés acadiennes et, réciproquement, contribuer à une meilleure connaissance de la société québécoise au sein de l'Acadie. La Commission permanente de concertation entre l'Acadie et le Québec constitue le mécanisme de planification, de concertation et de coordination créé afin d'atteindre cet objectif.

Prix Acadie-Québec

La Commission a créé en 2006 le Prix Acadie-Québec qui est attribué annuellement à un individu ou à un organisme, du Québec et de l'Acadie, qui a contribué de façon importante au développement et à la consolidation des relations entre l'Acadie et le Québec. Ce prix prend la forme d'une œuvre originale qui est produite en dix (10) exemplaires et remise pendant les cinq prochaines années.

Le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques et la Société Nationale de l'Acadie lancent un appel à tous les artistes de l'Acadie et du Québec qui aimeraient soumettre une proposition pour la conception et la réalisation de l'œuvre qui constituera le Prix Acadie-Québec de 2015 à 2019.

Documents à inclure dans une proposition

- Une maquette donnant une idée claire et précise de l'apparence de l'œuvre. (Celle-ci ne peut excéder une hauteur de 15 pouces)
- Un texte d'accompagnement pour décrire le concept de l'œuvre
- Un budget décrivant les dépenses prévues pour la réalisation des 10 exemplaires du prix, en tenant compte de la limite budgétaire de 10 000 \$.
- Un curriculum-vitae de l'artiste concepteur de l'œuvre

****La date limite pour soumettre une proposition est le 10 novembre 2014****

Critères d'évaluation

- Pertinence du concept pour représenter les liens entre l'Acadie et le Québec;
- Originalité de l'œuvre;
- Capacité de l'artiste de produire 10 œuvres en respectant le délai prescrit.

Le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques et la Société Nationale de l'Acadie procéderont à une pré-sélection des propositions soumises. Ces derniers se réservent le droit de refuser toute proposition jugée non-pertinente.

Veillez faire parvenir votre **soumission contenant tous les documents demandés** par courrier électronique, par la poste ou en personne à l'une des adresses ci-dessous :

Société Nationale de l'Acadie
Att. Carolji Corbeil
307, rue Amirault
Dieppe (Nouveau-Brunswick) E1A 1G1
506 853-0404
info@snacadie.org
www.snacadie.org